

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

I. — ALGERIE

1. — L'ENSEIGNEMENT

L'effort entrepris par l'Algérie indépendante pour scolariser sa nombreuse jeunesse ne s'est pas relâché. Dans le budget de fonctionnement de 1966, l'Education nationale a reçu la part du lion : 630 millions de dinars, soit 21 % de l'ensemble. Le nombre des élèves dans les écoles primaires a augmenté de 150 000 à la rentrée de septembre 1966, atteignant le chiffre de 1 500 000. Il aurait fallu, pour les abriter, construire 2 500 classes supplémentaires. Toutes n'étant pas prêtes, on a affecté à l'enseignement d'anciennes casernes. Il reste cependant encore un million d'enfants qu'il est impossible de scolariser. La Charte d'Alger définissait comme objectif la scolarisation totale en 1971-72. Il ne pourra être atteint. Le ministère de l'Education nationale compte sur un rythme de progression de 3 % par an, qui permettrait d'atteindre un taux de scolarisation de 85 % en 1975.

Le manque de locaux n'est pas, en cette matière, la lacune la plus grave ni la plus difficile à combler. La tâche la plus longue et la moins aisée est de former le personnel enseignant. L'Algérie compte 31 000 maîtres (18 000 francophones et 13 000 arabisants) chiffre largement insuffisant; 2 500 à 3 000 sont venus grossir cet effectif, grâce à la multiplication des écoles normales mais, aussi, il faut bien le dire, à un recrutement fort peu exigeant. Il n'y a que 8 000 *instituteurs* dont une partie de coopérants; 10 000 sont des *instructeurs*, formés par correspondance, ou dans les chantiers culturels ou dans les écoles normales, où ils peuvent être admis en sortant de la 5^e; le reste du personnel soit 13 000 est constitué par des *moniteurs*, souvent titulaires du seul certificat d'études, dont on essaie tant bien que mal de compléter la formation.

Les responsables sont d'ailleurs très préoccupés par cette situation. Le Dr Taleb, ministre de l'Education, déclarait à la veille de la rentrée : « La chute qualitative du niveau de formation des maîtres et par conséquent du potentiel d'acquisition des élèves est un phénomène qui, s'il se prolongeait quelques années, compromettrait gravement l'avenir du pays... Mais nous sommes condamnés à voir notre enseignement baisser de niveau pendant quelques années ».

« L'explosion scolaire » se trouve encore aggravée par « l'explosion démographique ». Comme le développement économique, la scolarisation totale

pourrait bien rester un idéal inaccessible si la population devait continuer de s'accroître au même rythme. Aussi le Dr Taleb a-t-il officiellement et publiquement pris parti pour le contrôle des naissances, suivant en cela les plus hauts fonctionnaires de son ministère, qui avaient jeté un cri d'alarme au cours du colloque sur l'enseignement organisé en mai à Alger par l'association France-Algérie.

L'enseignement secondaire (lycées, écoles normales, C.E.G.) compte 150 000 élèves et le technique 30 000. Dans le secondaire et le supérieur, la majorité des professeurs sont des coopérants : sur 867, il y a 561 agrégés, certifiés et licenciés français, tandis que, dans le primaire, 67 % des postes sont occupés par des Algériens (contre 15 % avant l'indépendance). Pour faire face à une situation difficile, les responsables sont prêts à toutes les innovations. Au début de l'année, la Radio-Télévision algérienne a commencé de diffuser, deux fois par semaine, des leçons d'algèbre programmées, selon un procédé mis au point dans un colloque sur les moyens audio-visuels qui avait eu lieu à Alger quelques mois plus tôt.

Que l'Algérie ne se résigne pas à un enseignement au rabais, on en trouvera la preuve dans une déclaration du Ministre de l'Education nationale, faite le 31 juillet : « La sévérité dans les examens de l'année scolaire précédente a rendu aux diplômés algériens la valeur qui leur revient ». Il y avait eu, en effet, 36 % de reçus au baccalauréat, 30 % au probatoire, 23 % au B.E.P.C. français, 59 % à l'entrée en 6^e (section française) et 40 % à l'entrée en 6^e (section arabe).

L'arabisation demeure l'un des principaux objectifs de la politique algérienne en matière d'éducation. Là aussi, on a une vue très réaliste du problème. Le journal *El-Moujahid* écrivait le 13 mai : « Le pire ennemi de l'arabisation, c'est l'arabisation à tout prix, qui ne tient compte ni de nos possibilités, ni de nos moyens... Aussi s'attachera-t-on à réaliser progressivement et dans le temps la nécessaire arabisation de notre enseignement, sans négliger pour autant l'apport de la langue française, véhicule culturel et technique de premier plan ». Le 25 août le Dr Taleb expose devant le conseil des ministres les difficultés de l'arabisation : « La sous-qualification des enseignants, déclare-t-il, est un sérieux handicap pour le développement de la langue arabe... 57 % des enseignants arabes sont des moniteurs ». Des trois voies qui s'offrent : arabisation verticale (année par année, du primaire au secondaire), arabisation horizontale (matière par matière), et arabisation « ponctuelle », le ministre a choisi la dernière. Elle consiste dans l'arabisation intégrale à l'échelle réduite d'un cycle complet d'enseignement. C'est aussi une méthode de « bonds successifs ». Elle doit permettre à tout un secteur de l'éducation nationale de fonctionner en arabe, avec un effectif qui augmentera au fur et à mesure que de nouveaux enseignants seront formés. Des écoles normales seront consacrées uniquement à la formation d'instituteurs arabisants qui seront appelés à enseigner dans les écoles où l'enseignement se fera exclusivement en arabe. Les élèves formés dans ces écoles seront ensuite dirigés vers les cinq lycées entièrement arabisés qui existent déjà.

Rappelons qu'actuellement, seule la 1^{re} année d'école primaire est « entièrement » arabisée (ce qui signifie qu'on y fait 15 heures d'arabe par semaine).

Dans les autres classes, les élèves ont 10 heures d'arabe, le reste se faisant en français. Dans le secondaire, les horaires consacrés à l'arabe varient entre 8 heures en 6^e et 5 heures en classe terminale. A l'Université, la langue arabe devait servir de véhicule, à la rentrée en 1966, à deux nouvelles disciplines, à l'histoire et à la philosophie.

On parle périodiquement, dans les pays arabes, d'une réforme de l'écriture. Les Orientaux semblent y avoir renoncé, au moins pour l'instant. Un professeur à l'Université d'Alger, M. Khalifa Djounaidi, a préconisé un certain nombre de mesures qu'il estime de nature à rendre plus facile l'apprentissage de la langue : séparation des lettres, écriture des voyelles, suppression des voyelles caractéristiques en fin de mots. Il a suggéré également d'autres réformes pour rendre l'arabe capable d'exprimer le langage technique et scientifique.

Notons enfin que l'enseignement religieux, qui dépendait jusqu'ici du ministère des Habous, est désormais rattaché à celui de l'Education nationale.

*
**

Dans la séance solennelle de rentrée de l'Université, le 15 novembre, en présence du président Boumedienne, le Dr Ahmed Taleb, dans un discours prononcé en arabe puis en français, a mis l'accent sur la personnalité algérienne : « Toutes les études doivent aussi offrir la possibilité de développer chez les étudiants le sentiment d'appartenir à un pays, à un peuple, à une culture, à une histoire. Cette défense de notre personnalité, cette quête de l'authenticité doit être un de nos soucis majeurs ». Il a fait aussi allusion à une nécessaire réforme de l'enseignement supérieur, que le directeur de cet enseignement, M. Malti, a définie comme devant limiter « l'éparpillement de la formation » et contribuer au relèvement du niveau des enseignants et des étudiants.

Les étudiants de tous ordres sont au nombre d'environ 8 000, dont 15 % d'étrangers, en majorité africains. Près du tiers font des études scientifiques, option à laquelle, a déclaré le Dr Taleb, « nous sommes plus que jamais attachés » car « elle est de nos jours la condition de l'évolution et du progrès ».

L'effort de l'Algérie dans le domaine scientifique et technique a été marqué cette année par plusieurs initiatives : le 8 juillet est inaugurée la première école d'élèves-ingénieurs des Travaux Publics, qui doit former 30 à 35 ingénieurs par an. Le 14 septembre on annonce la création d'un Institut des industries agricoles et alimentaires qui assumera la formation technique des jeunes Algériens dans ces domaines. Le 6 décembre un accord algéro-soviétique est signé, selon lequel 4 000 cadres algériens de l'industrie et de l'agriculture seront formés par des enseignants soviétiques, dans quinze écoles spécialement construites par l'Algérie et équipées par l'U.R.S.S. On annonce enfin le 28 décembre que Koweït verse 250 000 livres sterlinges pour construire une nouvelle Faculté des Sciences.

La recherche scientifique n'est pas négligée. A l'Institut d'études nucléaires d'Alger, qui est géré par un conseil algéro-français, un séparateur d'isotopes du type dit de Saclay est entré en fonctionnement le 28 mai. C'est le

premier séparateur d'isotopes d'Afrique du Nord et le premier à être monté sur place dans un pays du Tiers-Monde. Il a été mis en place par une petite équipe de chercheurs algériens et français, parmi lesquels on notera la présence d'une jeune fille algérienne, M^{lle} Yaker, qui venait de soutenir avec succès une thèse de 3^e cycle en physique nucléaire.

*
**

« L'Algérie comprend près de 80 % d'adultes illettrés », déclarait le 9 septembre, le Ministre de l'Education nationale. L'Algérie a été choisie, avec l'Iran et le Mali, comme pays-pilote en matière d'alphabétisation par le conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement. Conformément aux décisions de la conférence sur l'alphabétisation tenue à Téhéran en septembre 1965, on n'a pas l'ambition d'alphabétiser complètement la population, mais on portera l'effort sur certaines catégories de la population, celles qui sont engagées dans la production et dans des secteurs particulièrement importants de celle-ci. Les projets établis pour l'Algérie sont au nombre de trois : le premier concerne 5 000 ouvriers agricoles adultes travaillant dans des fermes autogérées de la région de Staouéli; le second concerne la région industrielle d'Arzew où se crée un complexe de pétrochimie et touchera 20 000 analphabètes; le troisième intéresse 50 000 personnes dans la zone d'Annaba, les manœuvres du complexe sidérurgique et les familles agricoles qui travaillent sur 8 000 hectares dans la vallée de l'oued Namoussa. Le budget des trois projets s'élève à 3 800 000 dollars, dont 1 157 000 à la charge de l'Algérie, le reste étant fourni par l'UNESCO. L'accord a été signé le 31 décembre 1966.

*
**

L'Algérie fait appel, nous venons de le voir, à de nombreux concours étrangers et internationaux. C'est encore la France qui lui fournit l'aide la plus importante, surtout en personnel et notamment en personnel enseignant. En février 1966, on comptait en Algérie 11 557 agents français (dont 1 416 militaires), parmi lesquels 7 845 enseignants. Or, le recrutement de ce personnel est fonction des avantages moraux et matériels et des garanties qui lui sont offerts. Ces questions étaient réglées par divers protocoles et échanges de lettres intervenus depuis 1962. Les négociations étaient engagées depuis deux ans pour leur substituer une véritable convention de coopération technique et culturelle. Celle-ci a été signée le 8 avril et est applicable à partir du 1^{er} septembre 1966, pour une durée de vingt ans. Elle ne s'applique pas aux coopérants détachés en Algérie comme professeurs ou techniciens pendant leur service militaire.

Si les deux gouvernements se sont félicités de cette convention, il n'en a pas été de même des coopérants français et de ceux qui les représentent. Leurs critiques portent moins sur les dispositions financières et matérielles de la convention que sur les garanties concernant les libertés individuelles et universitaires. Ils s'inquiètent notamment de cet article : « Les coopérants doivent observer pendant la durée de leur engagement comme après son expi-

ration la discrétion la plus absolue à l'égard des faits, informations et documents dont ils ont eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ». Cette disposition leur paraît de nature à permettre tous les arbitraires et offrir un moyen commode de renvoyer un coopérant ou de ne pas renouveler son contrat. Ces inquiétudes sont d'autant plus vives que l'arrestation du professeur Peyrega, de la Faculté de Droit d'Alger, était encore toute fraîche dans les mémoires.

Au congrès annuel de l'association des professeurs et instituteurs français en Algérie, le 6 juin, les critiques contre la convention furent encore vives, mais le président estima que « ce texte, malgré ses imperfections, a le mérite d'exister et représente un acte de bonne volonté ».

2. — LES ÉTUDIANTS ET LA JEUNESSE

Les rapports entre les associations d'étudiants et le gouvernement sont restés difficiles au cours de l'année 1966. La manifestation des étudiants marocains, le 28 janvier, à propos de l'affaire Ben Barka, donna l'occasion à un certain nombre d'étudiants algériens de crier des slogans anti-gouvernementaux. Une centaine ayant été arrêtés, dont plusieurs ne furent pas relâchés, une grève de trois jours fut déclenchée le 31 janvier. Le comité algérois de l'U.N.E.A., élu le 20 janvier et qui avait fait voter une motion condamnant les pressions exercées par le pouvoir sur l'Union, fut taxé de « contre-révolutionnaire » et dissous par le parti. Dix de ses membres furent l'objet de sanctions prononcées par le ministre de l'Éducation : privation de bourse, exclusion des facultés ou écoles, exclusion des cités et restaurants universitaires. Le communiqué annonçant ces sanctions mettait en garde « quelques enseignants, en particulier certains étrangers qui se font les mauvais conseillers des étudiants ». La grève prenait fin le 3 février, les étudiants ayant essayé en vain d'entraîner les syndicats dans leur mouvement. L'organe du F.L.N., *Révolution Africaine*, affirma qu'un véritable complot contre le régime avait été monté et que les étudiants avaient été manœuvrés par des agitateurs professionnels.

Le 18 février, le secrétariat exécutif du F.L.N. installe un nouveau comité directeur des étudiants algériens, qui dénonce violemment le régime Ben Bella. Les « conseils de section des étudiants algériens » répliquent en déclenchant une nouvelle grève de trois jours. Des arrestations ayant été opérées par la police, la grève continua et ne prit fin que le 1^{er} mars. Les six étudiants arrêtés le 29 janvier furent condamnés à des peines de prison allant de deux à six mois. Mais le 27 avril, la cour d'appel ordonnait un supplément d'instruction et les mettait en liberté provisoire.

Le professeur Peyrega, de la Faculté de Droit d'Alger, fut interpellé le 26 février et interrogé toute une nuit par la police, en raison d'un tract anti-gouvernemental relatif à la grève du 31 janvier qui aurait été tiré sur un duplicateur de l'Institut qu'il dirige. Les professeurs français de l'Université protestèrent énergiquement contre cette arrestation. La radio algérienne reprocha à M. Peyrega d'avoir « lu, approuvé et autorisé » le tract en ques-

tion, ce qu'il contesta formellement. Soixante-sept collègues de M. Peyrega devaient exprimer de nouveau, dans une lettre au Ministre algérien de l'Éducation et à l'ambassadeur de France, leur « indignation devant l'agression caractérisée dont a été victime » leur collègue. Le professeur ne devait faire l'objet d'aucune sanction universitaire et recevoir, au contraire, les regrets de la direction de l'enseignement supérieur.

L'organe de l'U.N.E.A., *Révolution à l'Université*, qui avait publié quelques numéros de 1963 à 1965, reparait en mai 1966, sous le titre modifié *Révolution et Université*, « significatif de l'étape nouvelle qui a commencé le 19 juin », déclare l'éditorial de M. Malek Bennabi. Les étudiants du comité dissous dénieient au nouveau comité le droit de publier la revue.

Le 26 octobre, le président Boumedienne, ouvrant le premier séminaire des étudiants militants du F.L.N., déclara que les étudiants étaient « entièrement libres de choisir l'organisation et les personnes qu'ils jugent capables de les diriger, à la simple condition que ce choix soit conforme aux options du pays, aux intérêts de l'Algérie et de la révolution algérienne », et seulement dans le cadre du parti unique, le F.L.N. Le 30 décembre, il annonçait pour 1967 le regroupement de toutes les organisations algériennes de jeunes en « une seule organisation homogène et coordonnée » et l'établissement d'une « charte générale et unique de la jeunesse ».

Le gouvernement algérien a, dans un autre ordre d'idées, décidé que les étudiants qui reçoivent une bourse de l'État devront, après la fin de leurs études, demeurer pendant cinq ans sous contrat avec l'État. Les non-boursiers effectueront une période de « service civil ». Cette mesure n'a pas de caractère à proprement parler politique. Elle traduit le souci de l'État de s'assurer le concours de cadres formés grâce à l'argent de la collectivité et qui, souvent, après la fin de leurs études prolongent leur séjour à l'étranger ou même s'y installent : *El Moudjahid* écrivait le 17 mai que « rien que dans la région parisienne environ trois cents médecins algériens pratiquent », alors que l'Algérie est obligée de faire appel à des médecins français.

3. — LA CULTURE ET LA PRESSE

Le 27 janvier les Messageries Hachette d'Algérie étaient fermées par le gouvernement, qui annonçait la création d'une « société nationale d'édition et de diffusion », ayant pour rôle de « sélectionner les publications importées et de diffuser à l'étranger les livres produits en Algérie ».

La « presse du cœur » semble avoir été particulièrement visée dans cette opération et *El-Moudjahid* publiait le 5 février un éditorial intitulé « se préserver de l'opium ». Il revenait à l'assaut en avril contre ce « poison savamment distillé ». Sans réclamer son interdiction pure et simple, le journal estime qu'elle peut « paraître souhaitable aux yeux des responsables et des militants ».

Les difficultés de règlement entre Hachette et le gouvernement ont eu pour résultat de priver pendant plusieurs semaines les Algériens de publi-

cations étrangères. Or, la presse française est très lue en Algérie. Le Ministre de l'information citait le 3 mai les chiffres suivants : 10 000 exemplaires pour *Le Monde*, 22 400 pour *Le Journal du Dimanche*, 7 000 pour le *Canard Enchaîné*, 19 500 pour *France-Soir*, 12 000 pour *Paris-Match*.

Les saisies de journaux français ont été assez fréquentes. M. Boumaza les a justifiées par le « manque d'objectivité » de certains d'entre eux. A quoi les journalistes français répondent qu'il sera toujours difficile de laisser cette objectivité « à l'appréciation subjective des gouvernements » (*Le Monde* du 5 mai).

*
**

Les discussions sur la culture algérienne sont moins nombreuses et moins passionnées que les années précédentes. Un certain nombre de voix se sont tues, semble-t-il. Celles qui continuent de s'exprimer agitent toujours le même problème, lancinant et insoluble, celui de la langue française, celui de la dépersonnalisation de l'âme algérienne.

Dans une conférence prononcée à Constantine (*An-Nasr*, du 3 au 8 février), Malek Haddad reprend un certain nombre de propositions qui, dit-il, lui sont personnelles : « L'Histoire a voulu que j'aie un défaut de langue et la langue est mon exil. J'écris en français, je n'écris pas le français ». Il se défend de vouloir faire le procès de la langue française, à laquelle il rend un bel hommage : « Il m'est agréable de la saluer. C'est en français que j'ai prononcé pour la première fois le mot *indépendance* ». Mais le colonialisme, pour Haddad, a entrepris, « ne pouvant détruire physiquement le peuple algérien » de le miner « dans son essence, dans son moi profond et fondamental »... « L'écrivain algérien d'expression française est donc une victime directe de l'agression coloniale. On l'a expulsé de sa langue comme on avait exproprié les fellahs de leurs terres ». Mais les écrivains algériens de langue française sont cependant représentatifs de l'Algérie, au moins d'une certaine époque de l'Algérie. « Qu'on le veuille ou non, le colonialisme fait partie de notre histoire ». De plus, les écrivains algériens ont utilisé la langue française « comme une arme de décolonisation ». Malek Haddad pense que la réintégration de l'Algérie dans son authenticité passe par l'école et par l'arabisation : « L'Algérie aura véritablement recouvré sa personnalité et son indépendance quand chaque Algérien pourra lire sa langue, écrire sa langue ». Et il ajoute : « J'irai même plus loin ; je pense que notre disparition hâtera ce moment, tant il est vrai qu'il est plus facile de résister à Massu qu'à Molière ».

Différent est le point de vue soutenu par Mouloud Mammeri dans les conférences qu'il a données en France, en mars 1966, à l'invitation de l'Association France-Algérie. Il ne pense pas que la littérature maghrébine d'expression française des années 1949-1955 soit trop liée aux circonstances, c'est-à-dire à l'expérience de la décolonisation, pour pouvoir survivre. Il croit que l'expérience vécue a un caractère universel, parce que son sens profond est de montrer que « ce qu'il y a d'humanité en l'homme n'est pas héritage sans histoire, mais quête et conquête ».

Dans un entretien avec Abdallah Mazouni, publié par *Le Jour* de Beyrouth (27 mai et 3 juin), Mouloud Mammeri déclare : « La langue française est pour moi non pas du tout la langue honnie d'un ennemi, mais un incomparable instrument de libération, de communion ensuite avec le reste du monde. Je considère qu'elle nous traduit infiniment plus qu'elle nous trahit ». Mouloud Mammeri est, on le sait berbère. Il précise que sa « berbéricité » non seulement n'exclut pas « l'algérianité », mais qu'elle en fait même la profondeur. On ne saurait en douter, mais il est évident aussi que le problème de la langue arabe ne se pose pas pour lui de la même façon que pour ceux dont la mère parlait arabe.

La revue *Humanisme Musulman*, organe de l'association *Al-Qiyam* (« les Valeurs »), continue son combat pour l'Islam et pour la langue arabe. Dans son numéro d'avril-mai, M. El-Hachemi Tidjani, sous le titre, « Une nouvelle querelle des Anciens et des Modernes », reproche à ses compatriotes de culture française l'assimilation qu'ils font entre culture arabe et réaction, conservatisme. Il exalte le rôle historique de la civilisation arabe et conclut : « Que nos concitoyens de formation étrangère fassent l'effort indispensable d'apprendre leur langue, leur culture et leur patrimoine spirituel et moral. C'est la seule façon pour eux d'acquérir l'élément de comparaison qui leur fait présentement défaut, la seule façon également pour eux d'être pleinement algériens ».

Le projet de communauté francophone, présenté à Alger en juillet par M. Diori Hamani, a, on le sait, rencontré un accueil réservé. Un communiqué de l'agence A.P.S. a souligné que l'Algérie « s'est fixé comme objectifs fondamentaux la restauration de ses valeurs propres, de son histoire, et que l'arabisation constitue notamment un but à atteindre ».

Le prix de l'Union des écrivains algériens a été décerné en décembre 1966 à deux auteurs, l'un de langue arabe, Mohammed Laid Khelifa, l'autre de langue française, Mohammed Dib. Ce dernier est bien connu des lecteurs français. Le premier l'est moins. Né en 1906 à Aïn Beida (Constantine), il fit ses études à la Zitouna à Tunis, et à son retour fut nommé par le Cheikh Ben Badis directeur de la première médersa libre d'Alger. Ses poèmes ont été publiés en majorité dans les revues *Al-Bassair* et *Ach-Chibab*. Ils sont de facture classique et très estimés des lettrés arabes.

4. — LES PROBLÈMES DE LA FEMME

Le président Boumedienne a pris la parole à deux reprises, au cours de l'année 1966, devant des assemblées féminines. Le 8 mars, présidant un meeting de deux mille femmes à l'occasion de la Journée internationale des femmes, il a rendu le rituel hommage aux femmes algériennes pour le rôle qu'elles ont joué dans la libération du pays. « Il n'y a pas de politique, a-t-il affirmé, qui s'oppose à ce que la femme travaille et évolue ». Mais il a ajouté qu'en raison du chômage qui sévissait dans le pays, priorité devait être donnée aux hommes dans la répartition du travail. A ce moment-là, un groupe de jeunes femmes quittèrent la salle en manière de protestation. Un peu plus

tard, le Chef du gouvernement devait mettre en garde les femmes algériennes contre la tentation d'imiter les femmes occidentales : « Notre société, dit-il, est islamique et socialiste » et l'émancipation de la femme doit s'accomplir dans le respect de la morale.

Le 19 novembre, présidant l'ouverture du Congrès de l'Union des Femmes algériennes, il déclare : « Nous avons décidé, et nous le réaffirmons à cette occasion, d'accorder tous les droits à la femme : droits politiques, droits sociaux et autres ». Il répète que le gouvernement souhaite leur présence au sein des futures assemblées communales, afin qu'elles puissent se pencher sur les problèmes sociaux se rapportant à la famille. Il ajoute que l'Islam reconnaît l'égalité de l'homme et de la femme : « La polygamie, a-t-il ajouté, est certes reconnue par l'Islam, mais elle est entourée de telles conditions qu'il est impossible pour un homme d'épouser plus d'une femme ». On reconnaît là l'argument, déjà ancien, des réformistes musulmans.

On notera comme un signe sensible de l'évolution féminine que dans le même congrès de mars, Mme Kheira Tazit, membre de la commission exécutive de l'U.G.T.A., a été l'objet d'une ovation de la part des deux mille femmes présentes, lorsqu'elle déclara : « La femme n'est pas uniquement une machine à fabriquer des hommes », et invita le gouvernement à prendre des mesures en faveur du contrôle des naissances.

5. — SYNDICALISME ET PROBLÈMES DU TRAVAIL

Les rapports entre l'U.G.T.A. et le nouveau régime sont encore demeurés tendus au cours de l'année 1966. L'hebdomadaire des syndicats, *Révolution et Travail*, qui n'avait pas été mis en vente depuis le 26 novembre 1965, n'a pas davantage paru en janvier. Rappelons que son dernier numéro portait cette déclaration : « Nous laissons à d'autres le soin de chanter que tout va bien dans le meilleur des mondes. Nous disons, nous, qu'il y a quelque chose de pourri dans le monde et nous voulons le changer ».

L'approche du dixième anniversaire de la fondation de l'U.G.T.A., le 24 février, devait amener une tentative de rapprochement. Le secrétaire général, M. Oumeziane, déclarait le 19 à l'hebdomadaire *Révolution Africaine* : « Nous affirmons solennellement que notre centrale syndicale ne s'oppose pas au parti ». *Révolution et Travail* reparaisait d'ailleurs à l'occasion de cet anniversaire et certains observateurs estimaient alors que le pouvoir pouvait désormais s'appuyer sur l'U.G.T.A. Mais le 15 avril, l'hebdomadaire syndical était de nouveau saisi : il avait publié, sous le titre « Les contre-révolutionnaires se démasquent », une liste de vingt et un domaines autogérés qui auraient été rendus à leurs propriétaires algériens, notamment dans l'Oranais. Le 22 avril, un porte-parole de l'U.G.T.A. annonce que la plus grande partie des vingt et un domaines ont été rendus à l'autogestion. Le 26, *Révolution et Travail* est encore saisi, pour des raisons qu'un représentant de l'U.G.T.A. déclare ignorer.

Le 1^{er} mai devait fournir l'occasion à M. Oumeziane, dans une allocution télévisée, de réitérer ses appels à l'unité autour du F.L.N. Pendant les slo-

gans brandis dans le défilé par les représentants des divers corps de métier avaient, pour certains, un caractère nettement revendicatif : « Respect des acquis de la révolution », « Non à la restitution des terres », « Halte à l'injustice sociale », « A bas le gaspillage, la corruption, la spéculation, la bureaucratie dictatoriale », etc...

La nationalisation de onze concessions minières, décidée par le gouvernement quelques jours plus tard, était de nature à donner satisfaction à l'U.G.T.A., depuis longtemps opposée au maintien de sociétés capitalistes étrangères. Cependant le rapport présenté par le secrétaire national de la centrale à la commission exécutive nationale, le 21 mai, contenait de vives critiques à l'égard du régime et du parti. Il reprochait au gouvernement de n'accorder aucun pouvoir aux travailleurs, même dans le secteur autogéré; de tolérer un éventail des salaires qui va de 1 à 15; il dénonçait « la minorité des privilégiés résidant dans la capitale ou dans les grandes villes, qui vit nettement au-dessus des moyens du pays, et qui s'oppose à l'instauration du socialisme en Algérie ». Au parti, les syndicats reprochaient de ne rencontrer chez lui « qu'hostilité, difficultés, embûches, manœuvres, surveillance étroite, etc... ». Et le rapport concluait : « A aucun prix nous n'accepterons d'être les liquidateurs du mouvement syndical algérien, comme nous ne pouvons accepter d'être « les syndicalistes de service » si répandus en Afrique ».

Une crise plus grave devait éclater en juin et juillet du fait de l'arrestation de dirigeants syndicalistes des unions locales et régionales de Constantine et d'Annaba, puis, un peu plus tard, d'Alger même, une quarantaine au total. Devant la très forte émotion provoquée dans les rangs des syndiqués, le secrétaire exécutif du F.L.N. organisa une réunion avec celui de l'U.G.T.A., réunion au cours de laquelle, selon le communiqué publié ensuite, les divergences entre les deux organisations auraient été surmontées.

On annonçait le 19 octobre que M. Sliman Rabbah, un des secrétaires nationaux de l'U.G.T.A. et directeur de *Révolution et Travail*, avait rejoint l'opposition au régime. Pourtant, vers la fin de l'année les rapports entre le parti et la centrale semblaient en voie d'amélioration. M. Oumeziane, resté silencieux depuis la crise de juillet, tenait des conférences dans l'Oranie et le Constantinois et réunissait les cadres de la région d'Alger, auxquels il pouvait annoncer la réparation prochaine de *Révolution et Travail*. Il semble qu'un *modus vivendi* ait été trouvé. Mais on ne sait pas encore si un équilibre durable sera établi entre le parti et les organisations ouvrières.

*
**

Des grèves importantes ont marqué le début de l'année 1966. La plus retentissante fut la première, celle des trois cents ouvriers de la raffinerie de pétrole d'Alger, dans laquelle le gouvernement algérien, au terme des accords pétroliers franco-algériens, détient 10 % des actions. Le 12 février, la section syndicale de la raffinerie déposait une liste de revendications portant sur treize points. Lors de la séance de conciliation à la direction du travail, les délégués ne voulurent aborder qu'un seul point de l'ordre du

jour, l'octroi du treizième mois de salaire. Devant le refus de la direction, ils quittèrent la salle et décidèrent la grève. Les reproches qu'ils adressaient à la direction, aussitôt repris par la presse et la radio, étaient de ne pas organiser de formation professionnelle, de ne pas algérianiser les cadres et, naturellement, de verser des salaires insuffisants. La direction dénonça dans un communiqué ces « déclarations mensongères ». Des grèves de solidarité furent déclenchées dans la plupart des compagnies pétrolières. Le conflit prit fin le 22 février par un accord entre le personnel et la direction. Celle-ci annonça qu'elle accordait aux ouvriers une indemnité de grève égale à la moitié du salaire normal « à l'occasion du dixième anniversaire de l'U.G. T.A. »; en ce qui concerne le treizième mois, une « prime de production » était instituée dont la valeur et les modalités seraient déterminées par la direction en accord avec le comité d'entreprise; enfin, la direction s'engageait à accorder un certain nombre d'avantages supplémentaires au personnel.

Une grève éclate le 20 mars dans une société nationalisée en 1963, les établissements Veuve Cote. Les quatre cents ouvriers de cette fabrique de droguerie entendent protester contre la nomination, par le ministère de l'industrie, d'un nouvel administrateur dont ils contestent l'honnêteté. Du 4 au 15 mai, le personnel de la Cie B.P. cesse le travail et interdit l'accès de son bureau au directeur. En août, ce sont les employés de la société américaine de machines comptables Burroughs qui déclenchent une grève illimitée. Leurs revendications portent sur « l'algérianisation et la formation de cadres algériens, le respect de la législation du travail, l'arrêt du licenciement abusif et du travail de division instauré par le directeur de l'agence ».

*
* *

Les problèmes de l'émigration de la main-d'œuvre ont été l'objet d'études et de discussions. Au milieu de l'année, les travailleurs algériens recensés en France par les services du travail et de la main-d'œuvre s'élevaient à 226 553, dont 129 000 manœuvres, 72 000 ouvriers spécialisés et 22 000 ouvriers qualifiés. A la même époque, le chiffre global était de 227 700 en 1965 et de 240 500 en 1964. L'accord de 1964 a donc mis un frein réel à l'émigration en France. Aussi est-il vivement critiqué en Algérie, où l'on voudrait en revenir purement et simplement aux accords d'Evian, qui prévoient la libre circulation entre les deux pays. On sait que, pour échapper à la réglementation, beaucoup d'émigrants se présentaient comme « touristes », ce qui amena les autorités françaises à instaurer dans les ports et les aéroports un contrôle que la presse algérienne juge « discriminatoire ». Les Algériens voudraient que le contrôle des « touristes » soit effectué par eux au départ. L'année s'est achevée sans que les négociations franco-algériennes sur la main-d'œuvre aient abouti à un accord.

Un séminaire national, consacré à l'émigration, s'est tenu à Alger du 8 au 15 août. Il fut précédé d'une campagne de presse insistant sur les conditions « défavorables » dans lesquelles vivent les travailleurs émigrés et sur le « racisme » dont trop de Français et certains journaux font preuve à l'égard des Algériens. Les recommandations adoptées par le séminaire revien-

ment sur ces problèmes. Mais la conférence ne put que reconnaître le caractère « nécessaire », bien que « transitoire », de l'émigration, qui, a dit M. Chérif Belkacem, « a apporté en 1965, une aide monétaire directe de 1 milliard de francs à l'Algérie, faisant vivre des centaines de milliers de familles ».

Le chômage et le sous-emploi qui sévissent en Algérie ont été évoqués par M. Lahbib Djafari, du secrétariat exécutif du F.L.N., qui a présenté les conclusions du séminaire aux autorités : « Pour une population active de 2 500 000 personnes, a-t-il dit, le déficit en postes de travail se chiffre à environ un million ». Et cette situation doit s'aggraver encore dans les prochaines années, étant donné la croissance démographique et la scolarisation et l'émancipation de la femme algérienne ». D'ici à 1975, a déclaré M. Djafari, la population active passera de 2 500 000 à 3 700 000 personnes environ, ce qui nécessiterait la création, d'ici à 1975, de 2 100 000 emplois nouveaux pour occuper entièrement nos ressources en main-d'œuvre ».

Les résultats du recensement opéré au printemps confirment ces vues. En les commentant M. Kaïd Ahmed, ministre des finances, déclarait le 30 juin : « 25 % seulement de notre population active trouve effectivement un emploi. Dans le secteur rural, où vivent actuellement plus de 7 millions de personnes, la population active atteint 1,2 à 1,3 million dont 220 000 permanents travaillant 200 à 250 jours par an ».

6. — SANTÉ ET DÉMOGRAPHIE

Le déficit de l'Algérie en médecins — nous avons vu qu'un certain nombre de médecins algériens exercent à l'étranger, notamment en France — l'oblige à recourir, en ce domaine, à la coopération. En février, des conversations ont eu lieu à Alger entre le Dr Tedjini Haddam, ministre de la santé, et le Dr Louis Aujoulat, ancien ministre français. Un communiqué publié le 7 annonce la création d'une commission permanente chargée de planifier et de faciliter la coopération technique médicale entre les deux pays. Un accord de principe était conclu avec la Croix-Rouge française pour la création d'écoles d'infirmiers et d'infirmières algériens avec l'aide française. Le 14 du même mois, dix-neuf jeunes médecins militaires français du contingent arrivent à Alger.

Une ordonnance publiée au *J.O.R.A.* du 12 avril complète le statut des professions médicales en Algérie. Elle déclare que les médecins, pharmaciens, dentistes et sages-femmes ayant obtenu leurs diplômes en Algérie ou à l'étranger et qui n'ont jamais exercé leur profession à titre privé dans le pays ont d'office la qualité de fonctionnaires de l'Etat. Ils sont soumis au régime à plein temps. Ceux qui étaient soumis au régime de la mi-temps sont tenus de fournir, moyennant une indemnité de fonction, six matinées d'activité par semaine dans un service public. Ceux du plein temps sont soumis au statut de la fonction publique. Cependant ils peuvent exercer leur activité à titre privé pendant deux après-midi par semaine. Le choix du régime plein temps entraîne abandon, au profit de l'Etat, de l'officine, clinique, etc..., moyennant indemnisation.

Pour lutter contre la mortalité infantile, un accord a été conclu le 30 août entre le gouvernement algérien, l'O.M.S., la F.A.O., et l'U.N.I.C.E.F. : ce dernier organisme contribue pour 120 000 dollars au financement du matériel destiné à fabriquer un aliment pour enfants, composé de blé dur, de pois chiches et de lentilles et riche en protéines. Il coûtera quatre fois moins cher que ceux qui sont vendus actuellement en Algérie. Son utilisation étendue pourrait faire baisser la mortalité infantile de 150⁰/₀₀ à 50⁰/₀₀, estiment les milieux compétents.

*
**

Le recensement général de la population — le premier depuis l'indépendance, le 22^e opéré en Algérie — a eu lieu en deux temps. La population du Sahara a été recensée en décembre 1965. Elle est évaluée à 720 000 personnes, 200 000 pour le département de la Saoura, 520 000 pour celui des Oasis.

Le reste de la population algérienne a été recensée du 4 au 17 avril, pendant les vacances scolaires — les 30 000 agents recenseurs et contrôleurs étant pour la plupart des membres du personnel enseignant. Les chiffres globaux, publiés en novembre, s'élèvent à 12 093 203 habitants (Sahara compris) contre 9 348 000 au dernier recensement, celui de 1954. Le plus peuplé des quinze départements algériens est celui d'Alger avec 1 648 000. Il est suivi par ceux de Constantine : 1 513 000, de Sétif : 1 237 000, d'Oran : 958 000, d'Annaba : 946 000. La ville d'Alger compte 942 000 habitants. Oran 324 000, Constantine 254 000.

Le taux de croissance est estimé à 3 %, c'est-à-dire qu'il approche ceux qui sont considérés comme les plus élevés du monde. Cette expansion démographique foudroyante pose des problèmes insolubles aux responsables de l'économie. Jusqu'ici le gouvernement algérien n'avait pas envisagé de recourir au contrôle des naissances, déjà adopté par ses voisins, la Tunisie et le Maroc. Une voix officielle s'est élevée pour la première fois en sa faveur, celle du ministre de l'Éducation Nationale, dans son discours prononcé à la veille de la rentrée scolaire. Il répondait au vœu présenté quelques mois plus tôt, en mai, par les inspecteurs d'académie algériens, qui avaient souhaité que « la responsabilité consciente du pays soit engagée pour réaliser une politique de planification familiale ». L'organe du F.L.N., *El-Moudjahid*, relatant ce vœu, écrivait le 16 mai : « L'émancipation économique passe inévitablement par le planning familial. » On a vu, d'autre part, que l'idée était bien accueillie par les femmes, du moins par celles qui assistaient au meeting de l'U.N.F.A. Mais le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position sur le sujet.

A. ADAM